

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 514

présenté par

M. Fasquelle, M. Abad, M. Moreau, Mme Poletti, M. Lazaro, M. Hetzel, Mme Fort, M. Saddier,  
Mme Marianne Dubois, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Decool, M. Salen, M. Suguenot et  
M. Gibbes

-----

**ARTICLE 64**

À l'alinéa 74, substituer aux mots :

« plan local »

le mot :

« document ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition éminemment intéressante du projet de loi en matière de contentieux permettant au juge de surseoir à statuer lorsque l'illégalité de l'acte est susceptible d'être régularisée peut opportunément être élargie aux schémas de cohérence territoriale.